

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/04/2012

Réception par le Prefet : 16/04/2012

Publication : 20/04/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP 2012-4-7-1

Séance du vendredi 13 avril 2012

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 07 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Valide l'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2009/2011 avec la Comédie de l'Est joint en annexe à la délibération, qui annule et remplace celui validé par l'Assemblée départementale le 7 décembre 2011, et autorise le Président à le signer.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de la subvention prévue dans l'avenant n° 2 seront prélevés sur les lignes du budget du Département, à savoir :

- Programme D722 – Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, imputation 65-311-6574-2357-371, pour un montant total de 140 000 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

AVENANT N° 2
à la convention de partenariat et de financement 2009-2011
portant sur la Comédie De l'Est,
Centre dramatique régional d'Alsace

Entre

L'État (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace), ci-après désigné « l'État », représenté par Pierre-Étienne BISCH, Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin ;

La Région Alsace, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président, M. Philippe RICHERT, autorisé à signer en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 09 décembre 2011 ;

La Ville de Colmar, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, M. Gilbert MEYER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du _____ ;

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé « le Département », représenté par son Président, M. Charles BUTTNER, autorisé à signer en vertu de la délibération de la Commission Permanente du _____ ;

et

L'Association Comédie De l'Est, ci-après dénommée « la CDE », représentée par son Président, M. Jean TSCHAEN
ayant son siège social sis 6 route d'Ingersheim – 68027 Colmar
N° SIRET : 301 968 178 00022

VU La convention de partenariat et de financement 2009-2011 signée entre l'État, la Région Alsace, la Ville de Colmar, le Département du Haut-Rhin et la Comédie De l'Est le 26 novembre 2009 et l'avenant n° 1 conclu entre la Comédie De l'Est et l'État le 14 décembre 2011 ;

* *

*

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de la politique de soutien au développement et à la décentralisation de l'art du théâtre, le Ministère de la Culture et de la Communication a suscité et accompagné, sur l'ensemble du territoire au cours de ces deux dernières décennies, de nombreuses initiatives qui ont revêtu notamment la forme de centres dramatiques.

Les centres dramatiques se sont vus confier, de fait, une responsabilité globale d'animation de la vie théâtrale dans leur région. Leurs activités, articulées autour de la mission fondamentale d'un projet de création proposé par un directeur, portent également sur la diffusion, la formation et la promotion de l'art dramatique.

La singularité d'un centre dramatique tient au fait qu'il est dirigé par un artiste directement concerné par la scène, qu'il soit acteur, metteur en scène, auteur, dramaturge ou scénographe.

Par la volonté commune de l'État, de la Région Alsace, de la Ville de Colmar et du Département du Haut-Rhin, réaffirmée en 2008, le projet artistique et culturel proposé par le directeur de la Comédie De l'Est constitue la mission de ce centre dramatique, structure au statut associatif de droit local.

Il est précisé dans la circulaire du 31 août 2010 portant sur les réseaux et labels nationaux du spectacle vivant, que le directeur d'un Centre Dramatique National est nommé pour une durée de 4 ans, renouvelable 2 fois pour 3 ans.

Il a été proposé aux partenaires de la Comédie De l'Est que le projet porté par Guy-Pierre Couleau et approuvé pour la période 2009-2011 par l'ensemble des partenaires soit prolongé d'une année.

Le principe de cette prolongation a été approuvé par écrit par l'ensemble des partenaires publics de la Comédie De l'Est, et constitue le socle du présent avenant.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de proroger d'un an du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 la convention de partenariat et de financement 2009-2011 portant sur la Comédie De l'Est signée entre l'État, la Région Alsace, la Ville de Colmar, le Département du Haut-Rhin et la Comédie De l'Est le 26 novembre 2009.

L'article 1 « Objet » de la convention 2009-2011 est modifié comme suit :

Par le présent avenant, la CDE s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques des différents partenaires, le projet artistique et culturel prévu en 2012 détaillé en l'annexe I, lequel fait partie intégrante du présent avenant.

Ce projet comporte les objectifs prioritaires suivants :

- réaliser sur l'année 2012 au moins une création dramatique produite (ou majoritairement coproduite) par elle. En cas de coproduction avec le théâtre privé, le contrat y afférent sera communiqué pour avis à l'État et information préalable aux autres partenaires institutionnels avant signature. Tout contrat de vente ou de coréalisation ne pourra être négocié à un coût inférieur au coût d'exploitation du spectacle ;
- faire appel à un ou plusieurs metteurs en scène pour assurer la réalisation de productions dramatiques. Le montage et l'exploitation de ces spectacles devront bénéficier d'un budget significatif pour être pris en compte dans l'évaluation des productions ;
- avoir le souci de la présence des auteurs vivants sur la scène. Le directeur nommera un lecteur chargé d'examiner les textes reçus. Le nombre de représentations pour les

créations y compris les reprises ne pourra être inférieur sur la durée de la présente convention à 40 représentations. Ce quota comprend l'ensemble de la programmation annuelle quel que soit le lieu de représentation dans la zone prioritaire définie à l'article 5 de la convention de partenariat et de financement 2009-2011 ;

- être attentif aux compagnies régionales, notamment au travers de coproductions ;
- accorder une attention à la sensibilisation des publics, à l'éducation artistique et à l'initiation au théâtre en menant notamment des actions conjointes avec les établissements scolaires, universitaires ou sociaux de sa zone d'activité, en veillant à privilégier les actions dans les quartiers défavorisés. Le directeur sera attentif à la formation des comédiens en complémentarité avec les autres structures régionales assurant des formations.

L'État, la Région, la Ville et le Département contribuent financièrement à ce programme d'actions.

Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Article 2 – Contributions financières des partenaires et modalités de versement

L'article 11 « Soutiens publics » de la convention 2009-2011 est modifié comme suit :

2.1. Montant des contributions financières

Par le présent avenant, l'État, la Région, la Ville et le Département approuvent le projet artistique et culturel 2012 de la CDE joint en annexe I. A cet effet, ils s'engagent à financer conjointement le fonctionnement et le programme d'activités de l'association, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants dans leurs budgets respectifs au titre de l'exercice 2012.

Concernant la qualité des subventions, il est précisé que les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public représentent tout au plus 20% des produits annuels, compte tenu d'un prix de vente moyen du billet inférieur à 10 € et d'une fréquentation prévisionnelle d'environ 20 000 spectateurs. Sur cette base, afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien à la création et dans le but de favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, l'État, la Région, la Ville et le Département accordent à la Comédie De l'Est des subventions pour ses missions et son projet artistique et culturel.

Ces subventions pour missions du centre dramatique et pour son projet artistique et culturel (et non celles affectées à une action ou à un soutien particulier) sont spécialement versées en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et sont destinées à compléter le prix de vente des billets.

Un budget prévisionnel est annexé au présent avenant (annexe II).

a) Pour l'État

Le concours de l'État au financement des activités de la CDE au titre de l'année 2012 est fixé à un montant prévisionnel total de 786 733 € (sept cent quatre-vingt-six mille sept cent trente trois euros) répartis comme suit :

- 751 641 € pour les missions du centre dramatique régional,
- 20 000 € pour le soutien à l'emploi artistique,
- 15 092 € pour l'option obligatoire théâtre au Lycée Camille See de Colmar.

L'engagement financier de l'État, constitué par le présent avenant, qui vaut décision attributive de subvention, est imputé sur les crédits du budget opérationnel de programme de la DRAC Alsace - Titre 6 fonctionnement :

- 771 641 € Domaine fonctionnel : 0131-01-23 (Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion en matière de spectacle vivant)
- 15 092 € Domaine fonctionnel : 0224-02-04 (Dispositifs partenariaux).

L'association pourra par ailleurs être subventionnée pour d'autres opérations spécifiques ; ces subventions feront l'objet soit d'arrêtés de subvention, soit de conventions particulières en fonction de leur nature.

b) Pour la Région

Une subvention de 390 000 € (trois cent quatre-vingt-dix mille euros) est accordée par la Région au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Comédie De l'Est pour l'année 2012.

Cette somme est répartie comme suit :

- 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) pour le projet artistique et culturel,
- 40 000 € (quarante mille euros) affectés à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Comédie De l'Est d'un spectacle intégré dans la saison.

c) Pour la Ville

Une subvention d'un montant de 641 000 € (six cent quarante et un mille euros) est accordée par la Ville au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Comédie De l'Est pour l'année 2012.

d) Pour le Département

Une subvention de 140 000 € (cent quarante mille euros) est accordée par le Département au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Comédie De l'Est pour l'année 2012.

2.2. Modalités de versement

Les modalités de versement des contributions financières par les différents partenaires fixées dans la convention de partenariat et de financement pour les années 2010 et 2011 restent inchangées pour 2012.

Pour l'État, le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin.

Article 3 – Renouvellement de la convention

L'article 21 « Renouvellement » de la convention 2009-2011 est modifié comme suit :

Trois mois au moins avant l'expiration du présent avenant , soit avant le 30 septembre 2012, les partenaires signataires se concerteront afin d'exprimer leurs intentions respectives en ce qui concerne la reconduction éventuelle de leur partenariat avec la Comédie De l'Est pour une nouvelle période pluriannuelle.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle et du dépôt des conclusions de l'évaluation prévues à l'article 18 de la convention de partenariat et de financement 2009-2011.

Article 4

Les autres dispositions définies dans la convention de partenariat et de financement 2009-2011 restent inchangées et s'appliquent à l'année 2012.

Fait à _____, le _____
(en cinq exemplaires originaux)

Pour la Région Alsace,
Le Président

Pour l'État,
Le Préfet de la région Alsace

Philippe RICHERT

Pour la Ville de Colmar,
Le Maire

Pour le Département du Haut-Rhin,
Le Président

Gilbert MEYER

Charles BUTTNER

Pour la Comédie De l'Est,
Le Président

Jean TSCHAEN

AVENANT N°2
à la convention de partenariat et de financement 2009-2011
portant sur la Comédie De l'Est,
Centre dramatique régional d'Alsace

ANNEXE I

Projet artistique et culturel 2012 de la Comédie De l'Est
Direction : Guy-Pierre Couleau

ANNEXE II

Budget prévisionnel 2012 de la Comédie De l'Est

AVENANT N°2
à la convention de partenariat et de financement 2009-2011
portant sur la Comédie De l'Est,
Centre dramatique régional d'Alsace

ANNEXE I

Projet artistique et culturel 2012 de la Comédie De l'Est

Direction : Guy-Pierre Couleau

1 - De janvier à juin 2012 : une intense activité de création

L'année 2012 se caractérise par une grande activité de création et de diffusion pour notre théâtre. En effet, la Comédie De l'Est ouvrira ses espaces et ses moyens de création à deux metteurs en scène de renom pour deux temps forts artistiques :

Bernard Bloch dirigera et créera dans nos murs « **Nathan le Sage** » de Gotold Ephraïm Lessing en janvier.

Puis Edmunds Freibergs mettra en scène « **Oncle Vania** » de Anton Tchekhov au mois de mai.

Ces deux spectacles seront produits avec nos moyens financiers et impliqueront nos équipes artistiques, techniques et administratives. Dans chaque spectacle, les acteurs de l'Ensemble artistique de la Comédie De l'Est seront présents : Philippe Mercier et Nils Ohlund joueront dans Nathan le Sage. Dans « Vania » ce seront Philippe Mercier à nouveau, ainsi que Flore Lefebvre des Noëttes, Anne Le Guernec, Carolina Pecheny, Pascal Durozier, Guillaume Clayssen.

Ces deux créations se feront dans nos murs, au terme d'une période de répétitions sur le plateau de la grande salle.

Les deux spectacles seront représentés pour une longue série : trois semaines, du 24 janvier au 11 février pour « Nathan », soit 15 représentations.

Du 9 au 25 mai pour « Vania », soit 12 représentations.

Nous accompagnerons ces deux créations d'actions en direction des publics les plus larges et ferons des rencontres en milieu scolaire, des répétitions publiques et des lectures en ville, au Musée Unterlinden, à la Bibliothèque municipale de Colmar.

Avec ces deux créations proposées à ces metteurs en scène invités, nous chercherons à diffuser notre travail au-delà des murs de la Comédie De l'Est : « Nathan le Sage » partira en tournée dès le mois de septembre 2012, avec entre autres une présence à la Comédie de St Etienne.

2 - La Comédie vagabonde

Autre temps fort de la diffusion de notre travail, la « Comédie vagabonde » nous fera voyager dans les villages de la grande agglomération Colmarienne avec le spectacle tout public que j'ai réalisé en avril dernier : « **Le pont de pierres et la peau d'images** » de Daniel Danis. Nous serons présents au festival Momix en février 2012 puis sur les routes d'Alsace entre mars et avril 2012 avec cette pièce, avant d'entamer une tournée nationale en automne-hiver 2012.

Nous diffuserons également la pièce de Harold Pinter « **Le monte-plats** », que Carolina Pecheny vient de mettre en scène avec François Kergourlay et Stéphane Russel. Nous irons ainsi avec ce spectacle jouer au Luxembourg ou encore à Colmar, en maison d'arrêt et dans notre agglomération pendant le mois de mai 2012.

3 - De septembre à décembre 2012 : un nouveau spectacle pour ouvrir la saison : « **Maître Puntila et son valet Matti** » en tournée nationale sur 2012-2013

C'est en octobre 2012 que je signerai la mise en scène de « **Maître Puntila et son valet Matti** » de Bertold Brecht. Ce sera là ma prochaine mise en scène après cette parenthèse d'une saison. Je souhaitais en effet prendre le temps de produire et de diffuser ce prochain spectacle et de donner ainsi la place et les moyens de création de Comédie De l'Est à d'autres artistes.

Je mettrai en scène cet auteur pour la première fois avec une dizaine d'acteurs sur le plateau et je retrouverai par là ce grand répertoire populaire de la moitié du vingtième siècle que j'ai commencé d'aborder avec Camus et Sartre. Brecht, et cette pièce-ci, vient dans une continuité de mon parcours. Parmi les pièces de Brecht, « **Maître Puntila et son valet Matti** » m'attire immédiatement. Parce que c'est la seule pièce que Brecht revendique comme étant une « comédie » et parce que cette dimension m'est nécessaire aujourd'hui, après avoir abordé la tragédie contemporaine puis le drame baroque avec Camus et Sartre. Avec Brecht et cette pièce-là, je désire poursuivre ce chemin d'un théâtre qui réfléchisse le monde, notre époque et les grandes questions qui gouvernent nos vies. J'ai envie de proposer au public avec **Maître Puntila et son valet Matti**, de rencontrer une pensée majeure sur le théâtre en même temps qu'une observation à la loupe et sans compromis de nos comportements. C'est ce double champ de lecture qui me pousse aujourd'hui à entreprendre la production de cette pièce, un des chefs d'œuvre du théâtre engagé des années récentes.

Nous créerons la pièce en octobre 2012 à la Comédie De l'Est, pour la représenter trois semaines, soit une quinzaine de fois. Le spectacle s'adressera à un très large public. Il aura la couleur d'une comédie, d'une farce et sera émaillé de plages musicales, chantées. Parmi les acteurs pressentis, je retrouverai Nolwenn Korbell, Pierre-Alain Chapuis, Luc-Antoine Diquero, Sébastien Desjours. Nous tournerons ce spectacle sur toute la saison, de novembre 2012 à mai 2013, dans plusieurs régions de France et aussi en Suisse, d'Angoulême à Fontainebleau, en passant par le sud de la France, Suresnes, Nancy, Dôle, pour finir cette tournée à Strasbourg au TNS. Cette large diffusion d'une soixantaine de dates, nous permettra de faire rayonner fortement notre centre dramatique au plan national. Nous serons en coproduction avec Scène Vosges-théâtre d'Epinal, la Coupole de Saint Louis et la Piscine de Chatenay-Malabry.

4 - En 2012, une programmation riche et variée : classiques et contemporains

C'est avec Irène Bonnaud et la pièce de Isaac Babel « **Soleil couchant** » que nous commencerons l'année 2012. Puis nous recevrons dans nos murs les deux Marivaux montés par le théâtre de Neuchâtel et les metteurs en scène Robert Bouvier et Agathe Alexis : « **Les acteurs de bonne foi** » et « **L'épreuve** ». Nous avons fait confiance et coproduit le travail de Kheireddine Lardjam qui monte la pièce de Mustapha Benfodil « **Les Borgnes** » et les poèmes de Kateb Yacine, deux grandes voix de l'écriture Algérienne contemporaine. En mars 2012, la venue de Julie Brochen et son « **Dom Juan** » de Molière sera l'occasion de retrouver les liens qui unissent le TNS et notre Comédie De l'Est. Strindberg et « **Créanciers** » mis en scène par Cyril Pointurier nous fera retrouver ce jeune artiste installé en Alsace et que nous soutenons depuis deux saisons. La Comédie de Caen, CDN de Normandie, viendra nous présenter son « **Menschel et Romanska** » de Hanokh Levin, dans la mise en scène d'Olivier Balazuc, en avril 2012, pour une série de représentations. Puis nous recevrons le très beau texte de Françoise Du Chaxel « **Ce matin la neige** », mis en scène par Sylvie Ollivier. Nous finirons la saison 11-12 par la pièce de Shakespeare mise en scène par Philippe Awat : « **La tempête** ». Parmi ces spectacles tout public viendront aussi deux semaines de représentations pour les jeunes publics avec « Petites migrations » présenté par Aurélie Morin et « Mino Mushi » de Lucie Catsu.

En septembre 2012, nous reconduirons **notre partenariat avec le Festival Premiers actes** de Thibaut Wenger et nous sommes à l'étude d'une collaboration avec le Théâtre du Peuple de Bussang. Pour les spectacles invités sur cette période de l'année, nous sommes en train d'élaborer et de choisir les spectacles, au moment de la rédaction de cette note.

5 - Un ensemble artistique, fer de lance du projet

Dès mon arrivée à Colmar, j'ai souhaité installer une troupe d'acteurs qui puisse être le fer de lance de la création et répondre également à nos nécessaires actions pédagogiques et culturelles, en direction notamment de notre option théâtre du lycée Camille Sée. Il est clair, après deux saisons d'activité, que la présence des acteurs sur des contrats de plusieurs mois est une réponse artistique et économique pertinente au cahier des charges de notre théâtre. Néanmoins, je souhaite augmenter et pérenniser la présence d'acteurs au sein de la Comédie De l'Est, en leur offrant la possibilité de s'installer à Colmar et de construire le projet sur une ou deux saisons. J'entrepris donc dès à présent cette démarche et sollicite de la part de nos partenaires financiers, l'augmentation des moyens destinés à l'établissement permanent de la troupe. A compter du second semestre 2012, je souhaite proposer des contrats en CDD d'usage de dix huit mois pour trois acteurs, ainsi que des contrats de neuf mois pour trois autres, ceci étant cadré sur le calendrier des activités artistiques de notre établissement.

6 - Des partenariats nouveaux et d'autres renforcés.

Avec le **Musée Unterlinden**, nous travaillerons à des présences, des lectures, des croisements de public et ceci pour la troisième saison. En attendant une montée en puissance de notre lien avec cette institution phare de Colmar, qui nous verra travailler à une création hors les murs pour le Musée pour 2013.

Le travail que nous soutenons avec l'**Institut Médico Pédagogique** « les Catherinettes » pour un atelier théâtral avec les enfants handicapés de cet établissement, sera poursuivi et aboutira à une présentation en nos murs en mars 2012, ceci pour la huitième année consécutive.

Avec le **Collège Molière** et ses classes à horaires aménagés théâtre, nous continuerons des présences aux côtés des intervenants du conservatoire et favoriserons les présences d'élèves au théâtre et au sein de nos travaux.

Les liens qui nous unissent au **Conservatoire de Colmar** et à sa classe d'Art Dramatique se verront concrétisés par davantage de présences des artistes de notre Ensemble avec les élèves et par l'invitation faite à leur professeur Françoise Lervy de se joindre à la distribution du projet « Oncle Vania » mis en scène par Edmunds Freiberghs en mai 2012.

Nous participerons pour la première fois au « **Printemps de poètes** », manifestation nationale et ferons une série de lectures dans les quatre bibliothèques de Colmar en mars 2012. Il est d'ores et déjà question d'être présent pour l'ouverture de la Bibliothèque de Colmar, transférée dans l'ancien hospice du centre ville et de répondre au souhait de sa direction en réalisant un parcours lecture en situation, à l'intérieur du nouveau bâtiment, lors de ses journées d'inauguration en automne 2012.

Notre présence dans les quartiers de Colmar se verra augmentée par deux projets que je souhaite développer et mettre en place avec l'Ensemble artistique : nous imaginerons des formes de théâtre en appartement, ainsi que la mise en place, tout au long de la saison 2012-2013, d'un feuilleton théâtral, qui nous verra retrouver le public par épisodes dans des lieux insolites de la Ville.

Enfin, et cela constituera deux nouveautés dans nos projets d'action culturelle, nous initions d'une part, un projet **en lien avec les assistantes sociales** de trois villes : Colmar, Munster et Neuf-Brisach, pour y mettre en place, sur deux saisons, des ateliers-théâtres encadrés par des acteurs professionnels et destinés à des personnes bénéficiaires du RSA et des revenus sociaux minimums.

D'autre part nous allons mettre en place un projet spécifiquement dédié aux **personnes sourdes et malentendantes**, qui nous permettra d'inviter dans notre programmation des spectacles de l'International Visual Théâtre et de traduire en langue des signes certaines représentations théâtrales de notre saison.

7 - Forces vives

Après trois ans de réduction significative des charges de fonctionnement du théâtre et de la masse salariale, nous arriverons à un seuil limite pour la bonne marche de notre CDE et pour mener à bien ses différentes activités. Pour poursuivre et accélérer le rayonnement de notre établissement mais aussi augmenter nos ressources propres, il serait souhaitable que nous puissions déployer des forces vives dans le secteur de la production-diffusion mais aussi au niveau des relations publiques.

8 - Conclusion

Ces dispositifs, ces projets, ces créations et leur diffusion, toutes ces actions, déjà programmés pour la plupart, constitueront la substance principale de notre programme de travail pour l'année 2012.

Bien sûr, certaines actions déborderont aussi sur l'année suivante et se poursuivront jusqu'à la fin de la saison en cours.

Je souhaite structurer notre action en direction des publics et pratiquer une plus vive politique de fidélisation de notre public, afin d'augmenter nos abonnements, ainsi que notre fréquentation globale.

Je souhaite aussi que notre théâtre, qui remporte déjà une réelle adhésion de la part d'un public de plus en plus nombreux, continue de s'ouvrir et de séduire de nouvelles personnes, éloignées géographiquement, socialement ou culturellement de nos activités pour le moment. C'est à toute notre équipe de s'atteler à cette tâche ambitieuse et nécessaire. Il me revient la responsabilité de transmettre à ceux qui m'entourent, les grandes lignes du projet que je rédige aujourd'hui et, ensemble, d'en définir les contours précis.

Guy Pierre Couleau

Colmar
22-10-2011

AVENANT N°2
à la convention de partenariat et de financement 2009-2011 portant sur la Comédie De l'Est

ANNEXE II
Budget prévisionnel 2012 de la Comédie De l'Est

CHARGES

| | Prév. 2012 | % ann. |
|--|------------------|---------------|
| 1. STRUCTURE ET CHARGES ANNUELLES DE SAISON | | |
| Frais de fonctionnement | 204 815 | 8,35% |
| mise à disposition du bâtiment | 252 274 | |
| Masse salariale permanents non artistique | 1 027 276 | 41,90% |
| Dotations aux amortissements | 53 435 | 2,18% |
| dont charge pour la structure | 13 578 | |
| Dot. Aux prov. Pour risques et charges | - | 0,00% |
| Impôts sur les bénéfices et assimilé | - | 0,00% |
| Charges financières | 100 | 0,00% |
| Charges exceptionnelles | - | 0,00% |
| Communication générale | 55 000 | 2,24% |
| Sous total avec valorisation du bâtiment | 1 592 900 | |
| Sous total Structure et charges annuelles | 1 340 626 | 54,68% |

| | | |
|---|------------------|---------------|
| 2. ACTIVITE ARTISTIQUE ET ACTIVITES COMPLEMENTAIRES | | |
| Productions / coproductions gérées / coproductions non gérées | 824 316 | 33,02% |
| Activité d'accueil | 205 735 | 8,59% |
| Autres activités artistiques | 51 197 | 2,09% |
| Activités complémentaires | 29 683 | 1,21% |
| Dont permanence artistique | 268 181 | 10,89% |
| Sous total Activité artistique | 1 110 932 | 45,32% |

| | | |
|--|------------------|----------------|
| TOTAL CHARGES AVEC VALORISATION DU BATIMENT | 2 703 831 | |
| TOTAL CHARGES SANS BAT. ET AMORT. SUR VALEUR ANN. | 2 451 557 | 100,00% |

| | |
|-----------------|----------|
| RESULTAT | 0 |
|-----------------|----------|

PRODUITS

| | Prév. 2012 | % gen. |
|--|------------------|---------------|
| 1. SUBVENTIONS | | |
| Ministère de la Culture, subvention d'équilibre | 751 641 | 39,51% |
| Ministère de la Culture, subvention aide à l'emploi artistique | 20 000 | 1,05% |
| Ministère de la Culture, soutien option théâtre obligatoire L3 | 15 092 | |
| Ministère de la Culture, sub. spécifique aménagement du territoire "Comédie Vagabonde" | 6 000 | |
| Ministère de la Culture, sub. spécifique jumelage public ciblé - Insertion sociale | 5 000 | |
| Ministère de la Culture, sub. spécifique en faveur de publics handicapés "IMP Cathédrales" | 3 500 | |
| -TVA | -16 204 | |
| Région - subvention d'équilibre | 350 000 | 18,40% |
| Région, subvention affectée à une coproduction Cie régionale | 40 000 | |
| -TVA | -7 350 | |
| Ville siège - subvention d'équilibre | 641 000 | 33,09% |
| Ville siège, mise à disposition du bâtiment | 252 274 | |
| Grand Pays de Colmar, subvention spécifique "Comédie vagabonde" | 6 000 | |
| -TVA | -13 164 | |
| Département - subvention d'équilibre | 140 000 | 7,38% |
| -TVA | -2 940 | |
| Sous total subventions avec valorisation du bâtiment et subventions affectées | 2 190 928 | 75,99% |
| Sous total subventions d'équilibre | 1 862 962 | |

| | | |
|--|---------------|--------------|
| 2. AUTRES PRODUITS | | |
| Aide à l'emploi : emplois aidés, contrats CAE | 7 680 | 9,02% |
| Autres produits de gestion | 32 175 | 40,29% |
| Transferts de charges et reprises sur provisions | 150 | 0,19% |
| Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat | 39 857 | 49,91% |
| Sous total autres produits | 79 862 | 3,26% |

| | | |
|---|----------------|---------------|
| 3. RESSOURCES PROPRES | | |
| Produits financiers | 3 500 | 0,69% |
| Produits exceptionnels - produits à trouver | 61 269 | 12,04% |
| Mécénat - apport financier | 15 000 | 2,95% |
| Mécénat - apport en nature | 18 000 | |
| Productions / coproductions gérées / coproductions non gérées | 328 992 | 64,67% |
| Autres activités artistiques | 47 418 | 9,32% |
| Autres activités complémentaires | 33 782 | 6,84% |
| Activités complémentaires | 18 772 | 3,89% |
| Sous total ressources propres avec apport en nature | 526 733 | |
| Sous total ressources propres | 508 733 | 20,75% |

| | | |
|---|------------------|----------------|
| TOTAL PRODUITS AVEC VALORISATION & SUBVENTIONS AFFECTEES | 2 797 423 | |
| TOTAL PRODUITS SANS VALORISATION | 2 451 557 | 100,00% |